



Madame Roselyne BACHELOT  
Ministre de la Culture et de la Communication  
3, rue de Valois  
75033 PARIS Cedex 01

Paris, le 20 janvier 2021

**LRAR n° 1A 190 228 5997 8**

Objet : Demande de placement du monastère de la Visitation (Paris 6<sup>e</sup> arr.)  
sous le régime de l'instance de classement

Madame la Ministre,

Un permis de construire a été délivré sur les bâtiments du monastère de la Visitation implantés sur une parcelle traversante située entre les 110-110B rue de Vaugirard et le 93 rue du Cherche-Midi à Paris, permis actuellement soumis aux recours de différents riverains et associations.

Ce monastère, fondé en 1819 dans l'hôtel de Clermont-Tonnerre, construit vers 1775, comprend plusieurs extensions réalisées au cours du XIX<sup>e</sup> siècle pour accueillir l'ordre cloîtré de la Visitation.

Il s'agit d'un ensemble monacal exceptionnellement conservé, y compris pour son mobilier, et dépourvu de toute protection opposable dans le PLU, comme au titre des monuments historiques. Le projet actuel entraînerait ainsi notamment la destruction de son infirmerie (1879), de sa

boulangerie (1889), de sa blanchisserie (1897) et des oratoires de son jardin (antérieurs à 1867), privant le monastère de sa cohérence fonctionnelle. Seraient également détruits, en fond de parcelle, rue du Cherche-Midi, des bâtiments agricoles, dont un poulailler-clapier (1886) et une ancienne vacherie, rare témoignage de l'élevage à Paris. Ce beau bâtiment en brique, élevé en 1886, a la particularité d'enjamber une chapelle édifiée plus anciennement, qui s'y trouve comme encastree. La façade sur jardin de la vacherie est prolongée d'une élégante claustra ajourée destinée à préserver l'intimité des Sœurs, tout en laissant passer la lumière et voir les arbres, tandis que le mur de la rue du Cherche-Midi, sur lequel s'adosse la vacherie, est celui du jardin de l'ancien hôtel de Clermont-Tonnerre, comme en témoignent deux beaux pilastres cannelés en pierre de taille d'époque Louis XVI.

Quarante-deux arbres anciens seraient en outre abattus à l'occasion des travaux, alors qu'il n'est pas prévu de construire sur l'emprise protégée du jardin. Celui-ci, témoignage du mode de vie des Visitandines, devrait faire l'objet d'une attention particulière, notamment dans le contexte de crise climatique et d'effondrement de la biodiversité à Paris. Ouvert sur la ville en raison du caractère peu élevé des constructions sur la rue du Cherche-Midi, il constitue un maillon précieux des corridors écologiques traversant notre capitale.

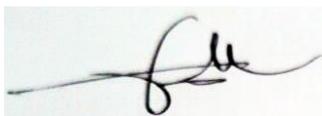
Aussi, nous vous demandons de bien vouloir utiliser le régime de l'instance de classement pour ouvrir une période de réflexion d'un an sur le devenir de cet ensemble et notamment de sa ferme urbaine unique à Paris. Une lettre du « G7 patrimoine », visant le cas du monastère de la Visitation, vous recommandait récemment d'utiliser avec moins de parcimonie cette possibilité offerte par le code du Patrimoine. La chapelle et le mobilier du monastère, non concernés par le présent permis, mériteraient également d'être protégés au titre des monuments historiques.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Sites & Monuments**, Julien Lacaze



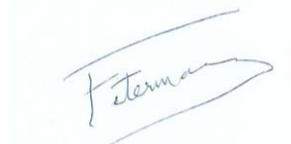
**FNE Paris et SOS Paris**, Christine Nedelec



**GNSA Paris**, Alexis Boniface



**A.R.B.R.E.S.**, Georges Feterman



**Monts 14**, Patrice Maire



**Paris Historique**, Gregory Chaumet



P.J. :

- A. Kubler et J. Lacaze, [Le monastère de la Visitation et sa ferme urbaine bientôt victimes d'une opération de densification \(sppef.fr\)](#), article du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;
- Pétition "Sauvons la vacherie du monastère de la Visitation, unique à Paris !" sur [Change.org](#) ;
- Commission du Vieux Paris, procès-verbal de la séance du 21 novembre 2018, p. 8-12 ;
- Notice architecturale du permis n° PC 075 106 18 V0018 ;
- Lettre du « G7 patrimoine » demandant le placement sous instance de classement du monastère.

DESTINATAIRE



Numéro de l'envoi : **1A 190 228 5997 8**



**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Madame Roselyne BACHELOT  
Ministre de la Culture et la  
Communication  
3, Rue de Valois  
75033 PARIS Cedex 01

EXPÉDITEUR

Sites et Monuments  
39 Av. de la Motte-Picquet  
75007 PARIS



**Les avantages du service suivi :**

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

**3 modes d'accès direct à l'information de distribution :**

- **Par SMS :** Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- **Sur internet :** [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).
- **Par téléphone :**
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

75341 PARIS ECOLE MILITA

Date : 20/01/21    Prix : 8,05EUR    CRBT : R1

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

**Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.**

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



PRELÈVE DE DÉPÔT